

CHRONIQUE GENEVOISE...

La scission socialiste. La loi sur les conflits collectifs. Pablo Nin. La Maison du Peuple. Renaud et Thiébaud.

Une scission s'est produite dans le parti socialiste genevois. Nous nous en réjouissons sincèrement, si elle trouvait dans les dissidents une nouvelle conception de l'idée socialiste; mais il n'en est rien. Les griefs formulés contre tous les élus du parti socialiste-ouvrier sont certainement justifiés, mais nous sommes persuadés que si d'autres avaient été à leur place, le résultat serait le même. La faute n'est aux hommes que dans une faible mesure; elle l'est bien plus au système. Ce système regrettable, que les socialistes-démocrates ne renient nullement, est de vouloir la conquête des pouvoirs publics et de chercher des réformes législatives. Il en découle toutes les malpropretés des compromissions électorales et les désillusions apportées par toute nouvelle loi. Pourquoi, d'ailleurs, reprocher avec tant d'âpreté les places obtenues par les élus dans les diverses administrations gouvernementales? Si le but à atteindre soit que tout le monde travaille pour le compte de l'État et que chaque citoyen en devienne un employé, les crêchiers socialistes donnent un bon exemple de propagande par le fait, et au point de vue des principes aucun reproche ne peut leur être adressé. Comment blâmer ensuite l'alliance des socialistes avec les radicaux? En Suisse, en France, en Allemagne, en Italie, un peu partout, ne les a-t-on pas vus alliés tour à tour aux ultramontains, aux légitimistes, aux royalistes, aux conservateurs, confondus en somme dans toute la gamme des couleurs politiques? Et la candidature Kohler n'a-t-elle pas été présentée avec celles de Fazy, Roget, Ad. Gros et nous ne savons plus quel autre personnage réactionnaire? L'action parlementaire exige avant tout le sacrifice des principes; elle ne peut être qu'entièrement dictée par l'opportunisme et constitue en dernière analyse un véritable renoncement à l'idéal socialiste. On pourrait même, sans exagérer, parler de trahison. Une scission socialiste se produisant dans de telles conditions n'a pour nous qu'une importance relative; les politiciens seuls peuvent y tablez leurs louches calculs pour le résultat des prochaines élections, qui nous laisse absolument indifférents.

La loi sur les conflits collectifs vient à propos pour prouver la vérité de ce que nous répétons tous les jours sur le danger des réformes législatives. Les socialistes-démocrates n'étaient pas opposés, comme nous, à toute loi en matière, mais seulement à celle votée par le *Grand Conseil*. Or, que lui reprochent-ils? D'obliger les syndicats à accepter tous les ressortissants du métier, même ceux exclus précédemment comme mouchards des patrons et traîtres dans une grève. Ce reproche est immérité, la loi devant être faite, du moins apparemment, pour tout le monde. Nous savons bien que les bourgeois la tournent habilement; mais à quoi bon s'en plaindre? Ne serait-il pas mieux que les ouvriers répondent en la violant ouvertement? Autre reproche est que cette loi supprime le droit de grève. Ce droit existe t-il vraiment ou n'est-il pas illusoire, puisque, d'après le *Code des obligations*, on ne peut quitter le travail sans un préavis de quatorze jours? La loi sur les conflits collectifs n'avait au fond d'autre but avoué que celui de diminuer le nombre des grèves; on a trouvé, et non sans raison, que le meilleur moyen d'y parvenir était de menacer de pénalités les futurs grévistes. Si les socialistes s'étaient rappelés qu'à la base de leur programme se trouve la lutte des classes et qu'une de ses manifestations les plus frappantes est précisément la grève, ils se seraient bien gardés d'approuver toute loi qui puisse l'entraver ou la retarder. Hélas! une fois au pouvoir il n'est plus question de lutte, mais au contraire, de conciliation, de bonne entente, d'accord, dont le peuple, et le peuple seul, doit continuer à supporter tous les frais. La loi sur les conflits collectifs a eu cet avantage immédiat d'ouvrir les yeux aux ouvriers organisés, et s'il y a quelques années les syndicats obligatoires étaient acceptés par toutes les corporations, à la presque unanimité de leurs membres, aujourd'hui ils rencontreraient un accueil bien différent. A quelque chose malheur est bon.

Un oublié, c'est bien le cas de le dire, c'est notre camarade Pablo Nin, sur lequel le patronat genevois

a pu se venger de la grève générale de 1898. Au cours d'une bagarre, il portait sur lui un revolver qui en tombant laissa partir une balle, retrouvée dans le fourreau du sabre du gendarme Dunant, lequel plus tard prétendit avoir été visé!!! Coût: six années de prison. Malheureusement, en Suisse, on s'agite encore moins que dans les pays monarchiques pour la libération des victimes du mouvement ouvrier. Une telle agitation est même considérée comme un délit: trois socialistes italiens ne viennent-ils pas d'être expulsés pour avoir crié sous les fenêtres de la légation italienne à Berne: *Vive l'amnistie!* Le *Socialiste-Démocrate* consacre un article à Nin et c'est bien. Nous aimerions que toutes les associations ouvrières commencent une agitation vigoureuse en faveur de cette victime de la cause populaire; elle aboutirait certainement à une libération.

M. Roget, professeur et candidat excentrique des socialistes-démocrates, revient à la charge avec son projet d'une maison dite du peuple, mais qui en réalité resterait la propriété de quelques capitalistes. Naturellement, il n'admet pas que le peuple puisse y agir comme bon lui semble, mais il prétend imposer certaines restrictions, auxquelles nous ne voulons pas faire l'honneur d'une discussion. Une maison du peuple n'a d'ailleurs pas l'importance que d'aucuns veulent lui attribuer, surtout pour nous qui serions les premiers à en être expulsés. Continuons à travailler pour que toutes les maisons, et non une seule, soient du peuple, sans en porter le nom. M. Sigg prend à bonne raison dans *le Peuple* la défense des ouvriers des services municipaux, en butte aux persécutions et aux basses vengeances du *Conseil administratif*, pour avoir osé (chose inouïe !) se syndiquer. Et pourtant nous a-t-on assez répété qu'une fois au service de l'État et des communes au lieu qu'à celui des capitalistes privés, tout irait pour le mieux? De pareils faits servent plus notre propagande que n'importe quel discours.

Mais il y a encore mieux. Un socialiste fait partie du *Conseil administratif* et Sigg, dans une note, explique que «*le camarade Renaud, absent à ce moment-là, est hors de cause*». Si nous étions des grincheux, nous pourrions rappeler sans autre que les absents ont toujours tort; mais il nous revient à la mémoire les expulsions des socialistes italiens décidées par le Conseil d'État, le camarade Thiébaud présent; et nous nous permettons de demander: la présence de M. Renaud aurait-elle servi à quelque chose? Qu'il nous soit permis tout au moins d'en douter.

Luigi BERTONI.
